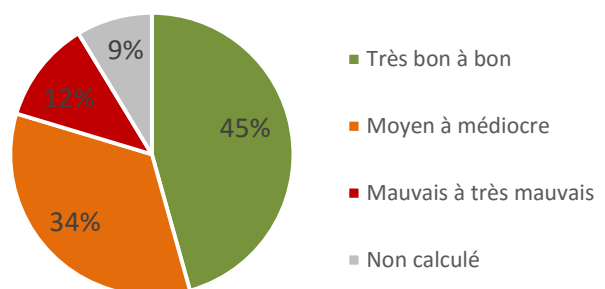



Janvier 2017

Une qualité de l'air qui se dégrade

En janvier, la qualité de l'air de la région Hauts-de-France s'est nettement dégradée par rapport au mois de décembre 2016 : seuls 45% des indices ont été bons à très bons. Toutes les agglomérations de la région ont été touchées, avec des indices atteignant jusqu'à 9 et 10 sur 10, les 22 et 23 janvier, en raison de concentrations élevées en particules en suspension PM10.

Indice Atmo - Janvier 2017 - Hauts-de-France



66

L'indice Atmo est un indicateur journalier de la qualité de l'air, défini sur une échelle de 1 à 10 ; plus l'indice est élevé, plus la qualité de l'air est mauvaise.

Concentrations journalières maximales

	Maximum ($\mu\text{g}/\text{m}^3$)	Station / influence	Date - heure	Valeur réglementaire
Dioxyde de soufre	163	<i>Saint-Pol-sur-Mer (59) / industrielle</i>	14/01 à 21h	Valeur limite : $350 \mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne horaire à ne pas dépasser plus de 24 heures par an
Dioxyde d'azote	188	<i>Saint-Quentin (02) / trafic</i>	20/01 à 20h	Valeur limite : $200 \mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne horaire à ne pas dépasser plus de 18 heures par an
Ozone	77	<i>Sangatte (62) / fond</i>	11/01 à 14h	Objectif à long terme : $120 \mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne sur 8 heures glissantes
Particules PM10	135	<i>Béthune Stade (62) / fond</i>	22/01	Valeur limite : $50 \mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne journalière à ne pas dépasser plus de 35 jours par an
Particules PM2.5	112	<i>Béthune Stade (62) / fond</i>	22/01	Recommandation de l'OMS : $25 \mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne journalière

Les données validées présentées sont susceptibles d'être modifiées lors d'une validation trimestrielle. Ces données restent la propriété d'Atmo Hauts-de-France et peuvent être diffusées à d'autres destinataires (art L.122-1 et L.122-2 du code de la propriété intellectuelle). Toute utilisation partielle ou totale de ce document doit faire l'objet d'une demande préalable auprès d'Atmo Hauts-de-France et doit mentionner, dans tous les cas, « source : Atmo Hauts-de-France ».

Episodes de pollution



Zone Géographique	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26
Aisne						PM10	PM10	PM10		PM10
Somme					PM10	PM10*	PM10*	PM10		PM10
Oise				PM10	PM10*	PM10*	PM10*	PM10		PM10
Nord et Pas-de-Calais	PM10	PM10	PM10	PM10	PM10	PM10*	PM10*	PM10	PM10	PM10

Niveau d'information et recommandation
 Niveau d'alerte

* Niveau d'alerte sur persistance ; dès lors qu'il y a deux jours consécutifs d'épisode de pollution en niveau d'info et reco

La région Hauts-de-France a connu un important épisode de pollution de l'air aux particules en suspension PM10 (inférieures à 10 micromètres) du 17 au 26 janvier, qui a dépassé le niveau d'alerte, notamment sur persistance. Cet épisode a pour origine la combustion de biomasse (chauffage au bois notamment), le trafic, accompagnés par des conditions météorologiques qui n'ont pas permis aux polluants de se disperser.

Un épisode de pollution est caractérisé comme tel dès lors qu'un niveau est susceptible d'être dépassé pour le jour même ou le lendemain. Les quatre polluants soumis à cette réglementation sont : les particules en suspension PM10, l'ozone, le dioxyde d'azote et le dioxyde de soufre.

La procédure nationale définit deux niveaux réglementaires en concentration dans l'air à ne pas dépasser, pour chacun des polluants :

- 1^{er} seuil : information et recommandation,
- 2^{ème} seuil : alerte (plus haut niveau du dispositif)

[En savoir plus](#)